

Comme ayant autorité

Matthieu 7, 28-29
Traduit de l'anglais
W. Kelly

[Bible Treasury vol. 5]

De la première à la dernière parole de justice sur la montagne, le Seigneur avait parlé comme nul autre qu'une personne divine n'avait le droit de le faire.

« Et il arriva que, quand Jésus eut achevé ces discours, les foules s'étonnaient de sa doctrine ; car il les enseignait comme ayant autorité, et non pas comme leurs scribes ».

Le Seigneur était le seul sur la terre, qualifié pour parler avec une autorité qui Lui était propre. Bien mieux que quiconque, Il connaissait ce qui était dans l'homme (Jean 2, 25) : Lui seul ici-bas connaissait ce qui était en Dieu (Jean 3, 11). D'un côté, Il est l'homme que Dieu a ressuscité d'entre les morts, établi de Dieu comme juge des vivants et des morts [Act. 10, 42], qui à la fois mettra en lumière les choses cachées des ténèbres, et manifestera les conseils des cœurs [1 Cor. 4, 5]. D'un autre côté, personne n'avait jamais vu Dieu ; le Fils unique, qui est dans le sein du Père — L'a fait connaître [Jean 1, 18]. Il est ainsi, de toutes manières, qualifié pour parler avec autorité ; pourtant, qui était aussi humble que Lui ?

Mais les Juifs avaient l'habitude, maintenant que les prophètes de l'Éternel avaient disparu depuis quatre siècles, de s'appuyer sur leurs docteurs. De fait, ils avaient montré la même incrédulité dans les jours des prophètes, au plus haut degré, comme Ésaïe en rend témoignage (És. 29, 13). Avec ces docteurs, c'était, en Israël, comme plus tard dans la chrétienté, un océan d'incertitude, et un conflit entre opinions enseignées ou téméraires. Comment pouvait-il en être autrement, quand ils étaient ainsi égarés au point d'abandonner la parole de Dieu pour les idées des hommes ? Ainsi, notre Seigneur cite cet oracle même, de Son temps : « ils m'honorent en vain, enseignant comme doctrines des commandements d'hommes » [Matt. 15, 9].

Mais il n'en était pas ainsi du Seigneur Lui-même, quand Il était assis sur la montagne, et enseignait les disciples, les foules L'écoutant. Cela, Matthieu fut inspiré pour le présenter de façon continue et dans une relation ordonnée, pour une utilisation permanente. Il commença par les caractères, les caractères bénis de ceux qui entraient dans le royaume des cieux. Quatre sont justes, trois pleins de grâce, chaque classe avec sa persécution correspondante, comme ayant cours dans la période durant laquelle le mal se poursuit encore (Matt. 5, 3-12). Leur position suit, juste et pleine de grâce, envers ceux du dehors (v. 13-16).

Puis, depuis le verset 17 jusqu'à la fin du chapitre, Il continue en montrant que loin de venir pour annuler la loi ou les prophètes, Il était là pour donner la plénitude de la pensée de Dieu qui s'y trouvait, la lumière du royaume avant qu'il ne soit établi en rien, pour ceux qui s'inclinaient devant Lui. Les incrédules et les insoumis n'entreraient pas dans les nouveaux privilèges. Pas un iota de la loi ne passerait, en aucune manière, jusqu'à ce que tout vienne à passer. Pour entrer dans le royaume, il faut une justice réelle et intérieure, dont Christ est la perfection, bien supérieure à celle des scribes et des pharisiens.

Ensuite, Il va plus loin, non seulement « en vérité, je vous dis » (v. 18) et « car je vous dis » (v. 20), mais avec toute l'emphase de la supériorité de la lumière divine, digne du Fils de Dieu, « vous avez ouï qu'il a été dit aux anciens : Tu ne tueras pas... *Mais moi, je vous dis...* » (v. 21-26), et « vous avez ouï qu'il a été dit : Tu ne commettras pas adultère. *Mais moi, je vous dis* » (v. 27-30); et des commandements incomparablement plus pénétrants sont appliqués aux interdictions de la loi, concernant la violence et la corruption seulement dans leurs formes extrêmes.

Après cela, le Seigneur traite la question du divorce, et du serment dans la conversation courante (non pas judiciaire), mettant tout dans la même position la plus élevée de la lumière de Dieu, sans aucune indulgence pour la faiblesse humaine (v. 31-37). C'étaient des questions de justice.

Dans ce qui suit, Il considère les revendications plus élevées et plus profondes de la grâce. Au lieu de représailles, comme dans la loi de « œil pour œil, et dent pour dent », nous entendons : « *Mais moi, je vous dis* : Ne résistez pas au mal », etc. (v. 38-42); et au lieu de « Tu aimeras ton prochain, et tu haïras ton ennemi », Il exhorte : « *Mais moi, je vous dis* : Aimez vos ennemis, et priez pour ceux qui vous persécutent, en sorte que vous soyez les fils de votre Père qui est dans les cieux », jusqu'au point d'être parfait (en grâce), comme votre Père céleste l'est pour le bon et le mauvais, le juste et l'injuste (v. 43-48).

En Matthieu 6, Il indique le véritable esprit de la vie dans les aumônes, la prière et le jeûne pour Dieu (leur Père qui voit dans le secret placé devant eux) (v. 1-18); puis dans une calme confiance au-dessus de l'anxiété du monde dans les choses ordinaires (v. 19-34) : la justice et la grâce se trouvent aussi là.

Enfin, en Matthieu 7, Il met en garde contre les pensées mauvaises envers ses frères, et contre la communion avec un monde souillé; et Il conseille de se confier en leur Père, agissant envers les autres comme ils le désiraient pour eux, et tenant à la porte étroite et au chemin resserré (v. 1-14). Il met en garde solennellement contre les faux prophètes, dont les fruits les trahissent en dépit de leurs belles paroles (v. 15-20). La vanité d'une profession sans réalité vivante est exprimée même quand le service et le don sont invoqués. Elle est finalement comparée à la folie de bâtir sur le sable, au lieu de le faire sur le roc de la véritable obéissance aux paroles de Christ (v. 21-27).

À toute âme anxieuse, laissez-moi vous dire : Ne vous y trompez pas. Le Seigneur, ici, ne montre pas comment le pécheur doit obtenir le pardon et la paix. Il enseigne à Ses disciples comment ils doivent marcher et plaire à leur Père. Une confusion à ce sujet nie le salut par grâce, n'est en elle-même qu'une erreur, et ne peut que mettre en péril et ruiner les âmes.